

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le chiffre : 42,3 millions d'euros investis pour l'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 3^{ème} trimestre 2017

Le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur reçoit **42,3 millions d'euros d'aides** pour **626 opérations** destinées à économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole.

Les chiffres clés en PACA

- **Près de la moitié des aides (20,3 M€)** est attribuée aux **opérations de lutte contre la pollution domestique et d'amélioration de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 13,7 M€ pour l'assainissement, dont 9,6 M€ pour le traitement des eaux usées et 4,1 M€ pour les réseaux d'assainissement,
 - 2,6 M€ pour l'eau potable, dont 1,8 M€ pour la mise à niveau des équipements dans les collectivités rurales (réseaux essentiellement),
 - 4 M€ consacrés à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, dont 3,3 M€ dans le cadre de l'appel à projets visant à accélérer la réalisation des études nécessaires au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités, avant le 1er janvier 2020 (Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »).
- **15% (6,3 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont, 2,2 M€ pour l'animation territoriale, 2,1 M€ pour la préservation des zones humides et 1,4 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau.
- **14% (5,9 M€)** vont à la **lutte contre les pollutions agricoles**, dont 4,8 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs pour soutenir les changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique) et réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates.
- **11% (4,6 M€)** sont attribuées à la **gestion quantitative de l'eau**, dont la quasi-totalité (4,1 M€) pour les économies d'eau essentiellement en irrigation.

L'agence de l'eau va encore plus prioriser ses actions

L'année 2017 s'achèvera dans un contexte de réduction relative des moyens financiers de l'agence de l'eau, selon les conditions prévues par le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion parlementaire. L'agence de l'eau va donc progressivement recentrer **sa politique d'intervention sur ses priorités : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité notamment aquatique, lutte contre les pollutions toxiques, solidarité entre les territoires**. Elle reste mobilisée et à l'écoute des usagers de l'eau pour mener à bien les projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

Parmi les opérations soutenues, des projets remarquables :

1- Pour réduire les rejets de pollution

Le service d'assainissement Marseille Métropole – SERAMM (13) va optimiser la valorisation du biogaz issu du traitement des boues de la station d'épuration d'Aix Marseille Provence Métropole. Le biogaz produit est aujourd'hui réutilisé à 89%, le reste est brûlé en torchère. Le SERAMM prévoit d'augmenter la proportion valorisée de biogaz en construisant une unité de transformation du biogaz en biométhane, pour injecter environ plus de 2,3 millions Nm³ par an de ce dernier dans le réseau public de gaz naturel. L'agence de l'eau attribue une subvention de **2,523 millions d'euros**.

L'usine Alteo à Gardanne (13) poursuit l'amélioration de la qualité de ses rejets liquides. Elle construit une nouvelle unité de traitement permettant, par neutralisation puis floculation, de précipiter certains métaux encore présents dans la fraction liquide (aluminium notamment). Elle reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **2,46 millions d'euros**.

2- Pour économiser la ressource en eau

L'association syndicale autorisée du canal de la plaine de Volonne (04) achève de convertir son réseau d'irrigation gravitaire en réseau sous pression. Ce projet permettra à terme d'économiser 2,1 millions de m³ d'eau par an et de substituer totalement le prélèvement effectué dans le Vançon vers ceux de la nappe de la Durance. Cette opération garantit le retour à l'équilibre de la ressource en eau dans le bassin versant du Vançon où les consommations de l'ASA représentaient 80 % des volumes nets prélevés. Cette dernière phase comprend également la suppression de la prise d'eau et de son seuil, afin de restaurer la continuité écologique du Vançon. L'agence de l'eau octroie une subvention de **860 314 euros**.

L'association syndicale autorisée du canal de Manosque (04) poursuit la modernisation de son système d'irrigation, dans une logique d'économie d'eau. Dans le secteur de Volx/Villeneuve, elle transforme un réseau gravitaire en un réseau basse-pression, constitué de canalisations enterrées sur un périmètre d'environ 104 hectares. L'économie annuelle attendue est de 420 000 m³. Cette opération bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **620 769 €**.

3- Pour préserver les milieux aquatiques

L'IFREMER (83) poursuit les campagnes de surveillance des eaux côtières exigées par la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Celles-ci portent sur toute la façade méditerranéenne et concernent les eaux côtières, les lagunes, mais également le suivi de pressions importantes comme des rejets urbains de stations d'épuration et l'embouchure de cours d'eau côtiers. Les contaminants recherchés sont les métaux lourds, les molécules organiques, les pesticides, les produits pharmaceutiques et la présence de microplastiques. L'aide de l'agence de l'eau est une subvention de **621 751 euros**.

Suite aux assises régionales de la biodiversité de novembre 2016, **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a décidé de créer, en lien avec l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Elle a confié à **l'Agence Régionale pour l'Environnement – ARPE (13)** le travail de concertation et de co-construction de cette future structure en PACA. Pour l'organisation et l'animation de 4 ateliers thématiques et un séminaire de restitution finale auprès des partenaires régionaux de la biodiversité, l'ARPE reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **28 500 euros**, soit 30% de la dépense.

4. Pour accompagner la structuration des services d'eau et d'assainissement

14 intercommunalités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont bénéficié d'une subvention globale de l'agence de l'eau de **3,3 millions d'euros**, ce trimestre, dans le cadre de l'appel à projets « Gérer les

compétences eau et assainissement au bon niveau », afin de réaliser les études nécessaires à la prise des compétences « eau » et « assainissement » et structurer ces services avant le 1er janvier 2020 (Loi NOTRe). **Cet appel à projets, qui a rencontré un grand succès, est désormais clos.** A compter du 1er juillet 2017, ce type d'études est susceptible de bénéficier de l'aide **prévue dans le programme « Sauvons l'eau »** de l'agence (subvention jusqu'à 60%), sous réserve des disponibilités financières et des priorités.

Au total, sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 3^{ème} trimestre 2017, totalisent un montant de **133 millions d'euros** pour financer **2 050 projets** pour l'eau. L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 - valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com